



Abus de pouvoir d'un gendarme sur son voisinage

Par **CitoyenLambda**, le **20/02/2012** à **14:08**

Bonjour,

je ne sais pas réellement où poser ma question.

Ce vendredi soir dernier, un de mes voisins a organisé vers 23h30 un feu d'artifice qu'il a tiré dans la rue, au milieu du quartier.

Personnellement, je n'étais pas couché, je suis donc sorti sur ma terrasse pour profiter du spectacle. Entre 10 et 15 personnes, toutes faisant partie de la fête organisée par ce voisin, étaient dehors.

Ce voisin est gendarme comme beaucoup de monde dans le quartier.

Un autre voisin, pas content, est sorti à la rencontre des fêtards pour signifier son mécontentement, dire qu'en plein hiver, le feu aurait pu être tiré vers 21h et qu'il était tard et souhaitait dormir et qu'il avait des enfants en bas âge, réveillés par les explosions en hurlant et en pleurant.

Il s'est fait prendre à partie par les invités (verbalement, pas d'insultes), je me suis même demandé si ça n'allait pas aller plus loin.

Sur ce, le voisin pas content a dit qu'il appellerait la gendarmerie.

Ce à quoi le gendarme lui a répondu "je vous arrêterai à un contrôle d'alcoolémie", il lui a dit aussi qu'il pouvait toujours appeler.

Il n'a pas cherché à discuter avec et l'a envoyé "promener".

Le voisin pas content est rentré chez lui, sous les quolibets des invités, impuissant.

Le gendarme a continué ses tirs par la suite. Je pense qu'il était alcoolisé (ce n'est que mon avis) car la dernière fusée il l'a tirée en la lançant au milieu de la place (pas verticale sur son pas de tir). La fusée a démarré et est allée se fourrer entre l'entrée de son habitation et sa voiture (un gros 4x4 BMW noir) et l'explosion lui a détruit une vitre.

Je trouve cela assez inconscient et dangereux...

Le lendemain matin, j'ai entendu plusieurs de mes voisins se plaindre entre eux du comportement de ce gendarme, il doit être coutumier du fait d'après ce que j'ai entendu (moi je n'habite ici que depuis quelques mois).

Les contrôles d'alcoolémie sont extrêmement fréquents de part chez moi (matin et soir plusieurs fois dans la semaine), je pense donc que le voisin pas content aura de fortes chances de rencontrer son voisin gendarme.

A qui peut-on remonter ce comportement? Je trouve cela inadmissible de se trouver au

dessus des lois, d'être couvert par ses collègues et que les citoyens normaux n'ai pas d'autre choix que de se taire et subir.

Oubliez le conseil de me rendre à la gendarmerie, c'est ce qu'il y a de plus simple pour devenir la cible des contrôles et surtout cela sera inefficace. Merci d'avance.

Par **Louxor_91**, le **20/02/2012** à **16:38**

un gendarme dépend d'un peloton, a un supérieur hiérarchique; il est peut être possible de faire une pétition pour signaler ce comportement ? Pas à son supérieur directe mais au commandant dudit peloton... Parce que sinon à part passer par la gendarmerie... je ne vois pas... c'est l'armée et donc...

Par **CitoyenLambda**, le **20/02/2012** à **16:50**

Merci, je vais essayer de voir avec le commandant du peloton, en espérant que ce ne soit pas le commandant lui-même ce voisin...

Quant à la pétition, tout le monde souhaiterait que ça s'arrête mais personne ne la signera, car il faut y mettre son nom et son adresse... et personne ne souhaite s'y risquer.

Je vous informerez de la suite des événements, et je reste ouvert à toute proposition.

Par **Laure11**, le **20/02/2012** à **18:36**

Bonjour,

Ce voisin avait-il déclaré à la Mairie qu'il procéderait à un feu d'artifice ? C'est une obligation dans la mesure où ce feu est tiré sur le domaine public. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Cordialement.

Par **CitoyenLambda**, le **21/02/2012** à **10:14**

Merci pour vos réponses!

En ce qui concerne l'autorisation, j'ai appelé la mairie ce matin. Je dois rappeler dans l'après-midi mais à priori, aucune autorisation n'a été délivrée récemment. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas demandé longtemps à l'avance...

Il affirme par contre avoir averti les voisins. En ce qui me concerne, je n'ai pas été informé et

je pense que le voisin "râleur" ne l'était pas non plus.

Je vous tiens informé.